

Règlement de Consultation
Convention d'occupation du
domaine public

Pouvoir adjudicateur

VILLE DE METZ
1 Place d'Armes BP 21025 57036 METZ Cedex 1

Adresse du profil acheteur : <http://www.sis-marches.marches-publics.info>

Objet de la convention

Exploitation de la future terrasse flottante de la Ville de Metz

Personne compétente pour la signature du présent contrat

Monsieur le Maire de Metz ou son représentant dûment habilité

Date d'envoi de l'avis à la publication

Jeudi 28 mars 2019

Date limite de réception des offres

Lundi 22 avril 2019 à 12h00

Sommaire

1. Objet de la consultation.....	3
2. Conditions de la consultation	4
2.1 <u>Procédure de la consultation</u>	4
2.2 <u>Type de contractants</u>	4
2.3 <u>Nature des propositions</u>	4
2.4 <u>Délai de validité des propositions</u>	4
2.5 <u>Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises</u>	4
2.6 <u>Visite des lieux</u>	5
3. Durée de la convention	5
4. Nature des candidats	5
5. Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises	5
5.1 <u>Modalités de remise du dossier de consultation par la personne publique</u>	5
5.2 <u>Modalités de présentation des propositions</u>	5
5.3 <u>Audition des candidats</u>	7
6. Jugement des offres.....	7
7. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres	7
7.1 <u>Remise des candidatures et des offres sous forme papier</u>	8
7.2 <u>Remise des candidatures et des offres par voie directe</u>	8
8. Renseignements complémentaires	8

1. **Objet de la consultation**

La Ville de Metz recherche deux professionnels de la restauration afin de leur confier l'exploitation des bars/restaurants situés sur la future terrasse flottante, du 19 juin au 15 septembre 2019.

➤ Localisation

Les bars/restaurants de la terrasse flottante et de la guinguette temporaire sont situés sur le quai des Régates, au nord du plan d'eau. Le site est composé comme suit :

- Une barge sur l'eau de 120 m² aux normes PMR et sécurité comprenant 2 pontons d'accès, une rambarde et un auvent ; un bar d'appoint (sans point d'eau)
- Une terrasse au sol de 170 m² installée sur une partie du quai des Régates le long du mur de soutènement et faisant face à la barge flottante.

Estimation de la capacité d'accueil : maximum 200 personnes assises pour l'ensemble

Les deux candidats retenus pourront chacun exploiter une surface sur l'eau de 60 m² et d'une terrasse au sol de 85 m².

En complément, des espaces techniques pourront être mis à disposition de chaque commerçant :

- Un chalet en bois (2 x 3 mètres)
- Un container (2.5 x 3 mètres)

Sont également prévus la mise en place de toilettes PMR et l'utilisation du bloc sanitaire de la capitainerie, des raccordements à l'électricité et en eau potable.

Un mobilier (tables et chaises) sera mis en place sur la terrasse à l'initiative de la Ville de Metz.

➤ Nature des candidatures

En raison des contraintes du site, sont attendus des restaurateurs de type « foodtrucks » ou des utilisateurs de cuisines mobiles. Les restaurateurs devront être autonomes en alimentation (électricité, eaux potables, eaux usées).

Ils devront vendre des produits de restauration pouvant composer des menus variés et complémentaires avec des produits privilégiant le bio, les circuits courts.

Ils pourront également, être en possession de la licence du 3^{ème} groupe (boissons dont la teneur en alcool n'excède pas 18 degrés) ou de la licence du 4^{ème} groupe s'ils sont en possession d'une autorisation préfectorale.

Ils devront impérativement justifier d'avoir suivi une formation en hygiène alimentaire et sécurité (HACCP).

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée selon les règles relatives au régime des occupations privatives du domaine public.

2.2 Type de contractants

Le prestataire peut s'associer avec d'autre partenaire.

La Ville de Metz n'impose pas de forme juridique déterminée. Les sociétés joindront la convention de groupement à l'appui de leur proposition.

2.3 Nature des propositions

Le dossier de consultation comporte la proposition de base. **Les candidats devront répondre à cette solution.**

2.3.1 Variantes

La société devra répondre à la proposition de base avant de pouvoir proposer une variante.

2.3.2 Options

La personne publique ne prévoit aucune option.

2.4 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.5 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels de la convention.

Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité, par mail ou fax.

Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

2.6 Visite des lieux

Sans objet.

3. Durée de la convention

La convention prendra effet le 19 juin 2019 et prendra fin de 15 septembre 2019.

4. Nature des candidats

Les prestations ne sont pas réservées à une profession particulière.

5. Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises

5.1 Modalités de remise du dossier de consultation par la personne publique

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire.

Il comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation, le Cahier des Charges et le plan.

Les soumissionnaires peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=3799>

5.2 Modalités de présentation des propositions

5.2.1 Modalités générales de remise du dossier comportant la candidature et l'offre

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française et devra être établie en euro. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les candidatures et les offres sont transmises par voie postale ou remises contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessous.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.2.2 Modalités de remise de la candidature et de la proposition par le candidat

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les documents suivants :

Renseignements relatifs à la candidature

- Une présentation du candidat (compétences, références pour l'activité concernée, nature et statuts de la personne morale, bilan consolidé de l'entité juridique sur les trois dernières années, extrait de Kbis, attestation de paiement à jour des impôts, taxes, charges et cotisations sociales, attestation d'assurance, attestation formation HACCP).
- Une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du Travail.
- son intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations objet de la convention à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative certifie que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- le numéro d'inscription au registre des entreprises.

Les pièces accompagnant le dossier de candidatures rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat peut demander la prise en compte d'autres opérateurs, dans ce cas, il transmettra les mêmes documents pour chaque opérateur, ainsi qu'un engagement écrit de ce dernier qu'il en disposera pendant l'exécution du marché.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Renseignements relatifs à la proposition

- **Une note descriptive** faisant état de :
 1. Un descriptif détaillé du projet et des moyens mis en œuvre (homologation, dimension, poids, plans, scénographie d'installation, capacité, besoins électriques, sonorisation, besoin quantitatif en mobilier, etc.).
 2. La description du véhicule type food truck présent sur le site.
 3. Un projet de carte précisant les plats, boissons et les tarifs proposés.
 4. Tout autre document jugé utile par le candidat.

- Des éléments d'engagement sur le démontage/évacuation du site avec désignation des personnes ressources identifiées, leur numéro de téléphone et les temps d'intervention.

5.3 Audition des candidats

La Ville de Metz se réserve la possibilité de négocier avec les trois (3) candidats par terrasse (soit 6 au total maximum) ayant proposé la meilleure offre selon les critères de jugement des offres ci-dessous.

Le cas échéant, les sociétés sélectionnées seront auditionnées par un jury afin de présenter leur projet.

6. Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du présent règlement de consultation et seront jugées sur la base des critères énoncés ci-dessous :

	Pondération
La pertinence globale de l'offre proposée, notamment au regard des attentes de la collectivité (diversité, attractivité, tarifs, circuit court, bio, etc.) et aussi du caractère exceptionnel et atypique du site	40 %
Les moyens déployés : véhicule utilisé, équipements, personnels mobilisés ...	30 %
La mise en œuvre de circuits courts et de produits bios ou naturels	15 %
L'originalité de la proposition : concept, thématiques développées, animations etc	15 %

A l'issue de l'analyse, 2 conventions seront signées.

7. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

Les candidats choisissent librement entre, d'une part, la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres et, d'autre part, leur envoi sur un support papier.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » ou « dématérialisée » sera examinée.

7.1 Remise des candidatures et des offres sous forme papier

Le pli cacheté contenant les documents mentionnés ci-avant porte l'indication de l'objet de la convention à laquelle il se rapporte. Il devra être remis contre récépissé avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

METZ METROPOLE

Marchés publics

HARMONY PARK – 11 boulevard Solidarité – BP 55025 – 57071 METZ Cedex 3

L'enveloppe cachetée portera les mentions suivantes :

**« Offre pour l'exploitation de la future terrasse flottante de la Ville de Metz »
A OUVRIR PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

7.2 Remise des candidatures et des offres par voie directe

Les sociétés choisissant ce mode de remise de leur pli, devront se rendre sur le site mentionné ci-dessous:

Maison de l'Archéologie Préventive/Marchés Publics

Rue de la Mouée

57070 METZ TECHNOPOLE (1er étage)

L'enveloppe cachetée portera les mentions suivantes :

**« Offre pour l'exploitation de la future terrasse flottante de la Ville de Metz »
A OUVRIR PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront adresser une demande :

- sur le Profil acheteur à l'adresse <http://www.sis-marches.marches-publics.info>.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.